

des ôtes parant et amix, qui ont signé qui
 a sein auie les témoins a sauoirieur
 Jean Bourrillon Joseph azan et Joseph
 farat
 Bourrillon Jmouinroy Jmouinroy
 Jmouinroy

Joseph azan Joseph hmeisson et andré
 messonier Joseph farat

l'an mil sept cent vingt huit, or le neuuisme
 feurier j'ay baptisé j'ay marié chement filz
 naturel, or le dixime Antoine, or de magdalen
 vidale né le huit du couuant, le parvain liens
 parant le pere etant present na seu écrit
 le parvain a signé avec nous
 farat farat Jlongueue

Dess
 Louis piron

l'an mil sept cent vingt huit et le vingt deux du
 mois de feurier en presence des témoins soussignes
 Louis praton filz naturel et legitime de Louis et de
 marie qui sole est né et a été baptisé la parvain
 ican senes la marraine marguerite richaude
 le pere present na seu écrit aussi bien que
 le parvain et la marraine
 Jmouinroy Reynold d'ur

Dess
 Jean jomitz
 gatzuit

Mor
 Carlus pelygrin

Dess
 Claire d'and

Mor
 Rod Vidal

Dess
 Justale trestat

l'an mil sept cent vingt huit, or le vingt
 deux du mois de feurier j'ay baptisé Jean
 jomitz gatzuit filz naturel, or le dixime de
 nicolone quette, né le même
 Jean, abelle, or la marraine
 marguerite son pere etant present ne seu écrire
 celle parvain non plus
 doulon Jlongueue
 l'an mil sept cent vingt huit et le second du mois de mars
 en presence des témoins soussignes cesat pelygrin filz
 d'antoine et de marguerite uiguet a été catholique dans
 le comite de cette parvaine et a été mort le six d'her
 age de huit jours
 doulon Reynold d'ur
 l'an mil sept cent vingt huit, or le quatorze du mois de mars
 j'ay baptisé d'aise escaselle filz naturel, or le dixime de
 nicolas, et de clair et muinne née le six d'her
 le parvain loüis venut j'ay la marraine clair andronne
 le pere etant present na seu écrire non plus que le
 parvain
 doulon Jlongueue
 l'an mil sept cent vingt huit or le vingt cinq du mois de mars
 j'ay baptisé d'aise escaselle filz naturel, or le dixime de
 nicolas, et de clair et muinne née le six d'her
 le parvain loüis venut j'ay la marraine clair andronne
 le pere etant present na seu écrire non plus que le
 parvain
 doulon Jlongueue
 l'an mil sept cent vingt huit, or le quatorze du mois de mars
 j'ay baptisé d'aise escaselle filz naturel, or le dixime de
 nicolas, et de clair et muinne née le six d'her
 le parvain loüis venut j'ay la marraine clair andronne
 le pere etant present na seu écrire non plus que le
 parvain
 doulon Jlongueue